



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet JOINT CBRN GEN. SERVICE RESPIRATOR	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-155141/C	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-155141	Date 2016-07-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-867-71135	
File No. - N° de dossier pv867.W8476-155141	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-08-12	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lalonde, Martin	Buyer Id - Id de l'acheteur pv867
Telephone No. - N° de téléphone (819) 462-1009 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TPSGC

RSG CBRN I – Demande de proposition (DP), Modification 003

Cette modification sert à mettre à jour la DP pour le RESPIRATEUR DE SERVICE GÉNÉRAL CBRN INTERARMÉES, N° de l'invitation W8476-155141/C, en date du 23 Juin 2016

QUESTION 24 :

Anx F
3.1.1 a i)

Veillez préciser une quantité ferme pour le NIC-1 et le NIC-2 du SES, sinon les soumissionnaires ne peuvent pas calculer un prix total.

La valeur d'acquisition du NIC-22 ne doit-elle pas être incluse (nous recommandons de supprimer le NIC-22)?

RÉPONSE :

L'Annexe H, Appendice HA – Total des prix d'évaluation, tableaux 3 à 6, présente le détail du récapitulatif des livrables dans le cadre du contrat de SES et des services de soutien utilisés pour calculer le prix total du SES qu'utilisera le Canada aux fins d'évaluation.

Le Canada ne supprimera pas le NIC-22. Ce dernier a pour but de garantir que tous les livrables du contrat sont livrés.

L'Annexe H – Total des prix d'évaluation, sera modifiée.

La ligne « Livrables sous le contrat d'acquisition – NIC-1 à NIC-22 (conformément à l'annexe B – tableau 1) se lira « Livrables sous le contrat d'acquisition – NIC-1 à NIC-21 (conformément à l'annexe B – tableau 1).

QUESTION 28 :

Appx CA

Le Canada devrait vraiment envisager de supprimer le NIC-22, étant donné que cela équivaut à une retenue de 5 % de la valeur du contrat. Les soumissionnaires hausseront leur prix pour financer cette retenue.

RÉPONSE :

Une retenue de la valeur du contrat est une pratique courante au Canada et elle restera à 5 %.

QUESTION 30 :

T&C,
p. 10/36
section 7.6

et

p. 20/36
section 8.12

Dans la DP, à la page 11/39, section 7.6 (Durée du contrat, Acquisitions) et à la page 22/39 section 8.12 (Durée du contrat, SES), pourriez-vous confirmer que l'industrie n'a pas besoin de remplir l'espace blanc (insérer la date) et qu'elle sera fixée au moment de l'attribution du contrat?

RÉPONSE :

C'est exact. Les soumissionnaires n'ont pas besoin de remplir l'espace blanc, étant donné que la date sera fixée au moment de l'attribution du contrat.

QUESTION 33 :

Anx A,
App AB,
p. A-AB-117/272,
bloc 12

Dans la LDEC GP-001, à la page A-AB-137/311, bloc 12 : Devrions-nous ajouter le mot « PROPOSITIONS » dans la phrase, comme suit : « L'entrepreneur doit présenter une proposition de plan de gestion de projet (PGP) à la date de clôture de la demande de propositions (DP), en même temps que sa « proposition du soumissionnaire » ?

Le même commentaire s'applique à la LDEC GP-003; GP-004 et GP-009.

RÉPONSE :

Le Canada va insérer le mot «une proposition». Par conséquent, la phrase dans le bloc 12 de CDRL:

Le GP-001 se lira comme suit:

L'entrepreneur doit présenter une proposition de plan de gestion de projet (PGP) à la date de clôture de la demande de propositions (DP), en même temps que sa « proposition du soumissionnaire »

Le GP-003 se lira comme suit :

L'entrepreneur doit présenter une proposition de calendrier principal du projet (CPP) à la date de clôture de la demande de propositions (DP), en même temps que sa « proposition du soumissionnaire ».

Le GP-004 se lira comme suit :

L'entrepreneur doit présenter une proposition de structure de répartition du travail (SRT) à la date de clôture de la demande de propositions (DP), en même temps que sa « proposition du soumissionnaire ».

Le GP-009 se lira comme suit :

L'entrepreneur doit présenter une proposition de PQ à la date de clôture de la DP, en même temps que sa « proposition du soumissionnaire »

Le SLI-201 se lira comme suit :

L'entrepreneur doit présenter une proposition de plan de soutien logistique intégré (SLI) à la date de clôture de la DP, en même temps que sa « proposition du soumissionnaire »

Le SLI-205 se lira comme suit :

L'entrepreneur doit présenter une proposition d'EDA et de LPRR à la date de clôture de la DP, en même temps que sa « proposition du soumissionnaire »

Le SLI-206 se lira comme suit :

L'entrepreneur doit présenter une proposition de SRE logistique à la date de clôture de la DP, en même temps que sa « proposition du soumissionnaire »

QUESTION 44 :

À l'Annexe A - Appendice AA, SRS-4810, la méthode d'évaluation de la soumission est l'« Essai ». Toutefois, pour répondre à cette exigence, le soumissionnaire doit soumettre une méthode qui permet de prédire la taille du masque. Par conséquent, ne serait-il pas préférable d'utiliser l'« Inspection » comme méthode d'évaluation de la soumission?

RÉPONSE :

D'accord, pour le JGC – SRS – 4810, la méthode de vérification sera modifiée à « Inspection », étant donné que la solution proposée sera inspectée pour s'assurer de la conformité avec l'énoncé et les conditions stipulées dans les critères de réussite.

À l'Annexe A, Énoncé des travaux – Acquisition, Appendice AA - Spécifications des exigences du système, page A-AA- 54/272. Dans JCG - SRS - 4811, dans la colonne intitulée "Méthode de vérification", la méthodologie sera changée de "Essai" à "Inspection".

Le SES sera modifié en conséquence.

SUPPRIMER:

Essai

INSÉRER:

Inspection.